

ADÉ**Séance du 26 janvier 2026****Membres en exercice :****13**

Date de la convocation : 22/01/2026

*Le vingt-six janvier deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Marc BOYA.***Présents : 13****Votants : 13****Pour : 13****Contre : 0****Abstentions : 0****Présents :** Jean-Marc BOYA, Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Didier LOPEZ, Maryline CARASSUS, Xavier DUPUIS, Sabine DAMBAX-RODRIGUES, Sandrine MILLET, Mathilde BOURDIEU, Manuel DUARTE, Davy GOURAUD, Marc JEANSON, Patrick LAYERLE, Florence POIZAC.**Représentés :** .**Excusés :** .**Absents :** .**Secrétaire de séance :** Sabine DAMBAX-RODRIGUES.**Objet : Protestation contre le projet industriel écho énergie en Béarn et Pays Basque - DE_001_2026**

Monsieur le maire, donne lecture à l'assemblée d'un projet de motion invitant les communes à se prononcer.

"Dans le Béarn et le Pays Basque, le projet industriel E-CHO, porté par Elyse Energy, soulève de nombreuses inquiétudes. Ce projet qui prétend répondre aux défis environnementaux, interroge sur son impact écologique, sa viabilité économique et sa pertinence face aux besoins des populations locales.

Le projet E-CHO d'Elyse Energy, qui s'implanterait à Lacq, repose sur un système de trois usines distinctes. La construction d'une usine de production d'hydrogène (HyLacq) comme vecteur d'énergie pour alimenter une usine qui produirait 200 000 t/an d'e-méthanol (eM Lacq) pour le transport maritime et l'industrie chimique et, enfin, une usine (BioTJet) qui produirait 75 000 t/an d'e-bio-kérosène pour "décarboner" le transport aérien.

Elyse prétend que le projet BioTJet pour la production d'e-bio kérosène contribuera de manière significative à la décarbonation du secteur aérien, la réalité est tout autre étant donné que le site ne produira qu'environ 1% du carburant aérien alternatif français. De plus, en particulier à cause des prélèvements de bois des forêts, le projet ne sera pas du tout « bas-carbone » sur la totalité du cycle. D'autre part, pour des raisons techniques et financières, les compagnies aériennes ne veulent ni ne peuvent incorporer assez de carburant alternatif dans les moteurs d'avions. Les prévisions de la part incorporable de carburant de synthèse ont été déjà revues à la baisse pour 2030 (actuellement inférieure à 1% en moyenne). La raison d'être même du projet BioTJet est donc remise en question : Les carburants de synthèse arriveront trop tard pour décarboner suffisamment l'aviation d'ici 2050, sans modération du trafic (et à fortiori avec l'augmentation attendue du trafic aérien d'ici 20 ans).

Enfin, l'implantation du complexe industriel E-CHO sur le bassin de Lacq s'avère dangereuse pour les riverains, irréaliste quant à la ressource en biomasse, non viable sur le plan de la technique du procédé industriel et à haut risque pour le puits de carbone forestier.

La consommation d'eau annoncée à ce jour par l'industriel pour l'électrolyseur, l'usine E méthanol et celle d'E kérosène est de 6.8 millions de m³/an. Elyse a donc obtenu une autorisation de prélèvements supplémentaires, alors que d'autres industries locales doivent respecter le plan de Sobriété National, en réduisant de 10 % la consommation d'ici 2030, et qu'il y a des restrictions de plus en plus fréquentes pour les usagers (notamment les agriculteurs) en période de sécheresse.

066-216550023-DE-0001-2026-DE
Le projet d'électrolyse nécessite une énorme quantité d'énergie de 4,5TWh, équivalente à la consommation annuelle des Pyrénées-Atlantiques, entraînant un bilan énergétique négatif. Cela

représente environ 60 % de la capacité d'un réacteur nucléaire. Des questions se posent sur la capacité du réseau à fournir cette électricité sans ajouter de mini-centrales nucléaires, et sur l'impact potentiel sur les prix de l'énergie pour le grand public. De plus, le site de production d'hydrogène HyLacq Elyse Energy dépendra d'une adaptation du réseau électrique, et la dénomination « hydrogène vert » est trompeuse, car elle implique l'utilisation exclusive d'énergies renouvelables, ce qui n'est pas le cas ici.

Les sites projetés par E-CHO sont situés sur un bassin déjà fortement impacté par l'industrie chimique et à proximité d'habitations. Les populations voisines seront exposées à des risques entre autres liés à la production d'hydrogène, un gaz réactif et potentiellement dangereux. Les problèmes liés aux électrolyseurs de grande puissance, qui sont encore en phase expérimentale, ajoutent à cette inquiétude. Elyse énergie annonce avoir besoin de 500 000 tonnes de biomasse (bois sous-produits forestiers). La forêt joue un rôle crucial contre le changement climatique en réduisant les températures et en protégeant la biodiversité et le cycle de l'eau. Cependant, la surexploitation des forêts régionales entraîne une hausse du CO2 et des dysfonctionnements dans le cycle de l'eau, aggravant l'érosion des sols et augmentant le ruissellement. En Béarn, les catastrophes climatiques, telles que les pluies diluviennes, ont des conséquences dramatiques sur les collectivités.

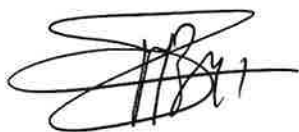
Il est impératif de protéger notre environnement et de penser à l'avenir de nos régions. Les projets E-CHO, au-delà de ses prétentions écologiques, risquent de compromettre l'équilibre de notre écosystème."

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal demande :

- L'arrêt immédiat des projets industriels E-CHO et BIOCHAR en raison de leurs conséquences nuisibles pour l'environnement, la santé des riverains et l'économie locale.
- Nous demandons la réalisation d'une évaluation indépendante et approfondie des risques environnementaux et sanitaires de ces projets.
- La réorientation des investissements vers des projets réellement durables et respectueux de notre biodiversité.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le président de séance,
Jean-Marc BOYA



Le secrétaire de séance,
Sabine DAMBAX-RODRIGUES

